

FORMATION

2026



LAVALETTE
Avocats conseils

Intitulé	Les incontournables sujets sensibles des travaux sur constructions « <i>existantes</i> »
-----------------	---

Objectifs:

- Maîtriser les cas dans lesquels une demande d'autorisation d'urbanisme peut être refusée, du fait de l'irrégularité de la construction concernée
- Maîtriser l'instruction des demandes portant sur des constructions devenues non conformes au PLU
- Savoir identifier la notion de ruine, et donc de construction existante
- Savoir identifier la destination du bâtiment existant

Un support écrit complet est systématiquement remis aux participants de la formation.

Formateur

Julie Verger, avocate spécialiste en droit public, mention spécifique en droit de l'urbanisme

Expérience de plus de 10 années en conseil et contentieux auprès des collectivités

Date	19 juin 2026 & 18 septembre 2026
Durée	3h00
Horaires	9h15-12h15 - accueil café à 9h00
Lieu	60 route de Gençay, 86 000 Poitiers Parking public gratuit à proximité immédiate  The image is an aerial photograph of a residential and commercial area in Poitiers. A black curved arrow points from a label 'Lieu de la formation' (Location of the training) to a specific building. Another black curved arrow points from a label 'Parking public gratuit' (Free public parking) to a parking lot area.
Niveau de difficulté (échelle 1 à 3)	2
Public visé	Architectes, juristes, services urbanismes de la collectivité, élus locaux

Plan de la formation

1) Les travaux sur construction irrégulière

- a) Principe d'une régularisation obligatoire posé par la jurisprudence Thalamy
- b) Tempéraments apportés à ce principe

2) Les travaux sur construction non conforme aux règles d'urbanisme

- a) Principe des travaux sous conditions posé par la jurisprudence Sekler
- b) Comparaison Thalamy/Sekler

3) Les travaux sur ruine

- a) Les contours de la notion de ruine
- b) Le droit de restaurer une ruine

4) La destination du bâtiment existant

- a) En présence d'une autorisation d'urbanisme connue
- b) En l'absence d'une autorisation d'urbanisme connue

Tarifs	• 400 euros TTC (320 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux du cabinet de Poitiers • 450 euros TTC (375 euros HT) pour une formation dispensée dans les locaux de la collectivité ou de l'entreprise (6 inscrits minimum) • Tarif préférentiel pour les clients du cabinet, notamment bénéficiaires d'une convention d'assistance juridique
Renseignements et inscriptions	• Par mail : e.paziault@lavalette.pro • Par téléphone : 05 45 39 40 50 (demander Elodie Paziault)
Site web	• www.lavalette.pro

**LAVALETTE
AVOCATS
CONSEILS**

POITIERS
ANGOULEME
BORDEAUX